



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2024
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art. 1^{er} - Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2024	ALI	Delphine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	DE SAINT JORRE	Sandrine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	ESNEE	Nathalie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2024	GERARD	Marie-Christine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	GOUVERNET	Carole	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	LAISNEY	Sarah	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	LAROSE	Sandrine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	LEBOUTEILLER	Maryse	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	LERO	Angèle	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	LETULLE	Nathalie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	MILET	Magali	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	ROULAND	Claudine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	MACE	Camille	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	VIGOT	Aurélie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe

Art. 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérécourse citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2024
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art. 1^{er} - Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2023	LAINE	Alexia	Adjoint administratif

Art. 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
Date de signature : 24/06/2024
Qualité : Directeur des ressources humaines



Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérecours citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2024
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1^{er} - Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2024	DAVID	Valérie	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	BERTIN	François	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	DINGREVILLE	Tony	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

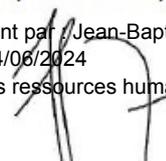
Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2024	GESMIER	Laurent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	GIRARD	Yann	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	HIRARD	Sébastien	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	LAINÉY	Ludovic	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	LEMOIGNE	Stéphane	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	LETELLIER	Thibaud	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	RENAULT	Stéphane	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
01/07/2024	HAVIN	Matthias	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
Date de signature : 24/06/2024
Qualité : Directeur des ressources humaines



Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérecours citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2024
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1^{er} – Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2024	ALEXANDRE	David	Adjoint technique
01/07/2024	DUCLOS	Jean-Philippe	Adjoint technique
01/07/2024	HIRARD	Mickaël	Adjoint technique
01/07/2024	VERDIERE	Sébastien	Adjoint technique

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
Date de signature : 24/06/2024
Qualité : Directeur des ressources humaines



Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérecours citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2024
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1^{er} - Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2024	HASLEY	Sandrine	Adjoint technique des établissements d'enseignement
01/07/2024	HERBERT	Anne-Marie	Adjoint technique des établissements d'enseignement
01/07/2024	GAUDIN	Valérie	Adjoint technique des établissements d'enseignement
26/08/2024	MORISSEAU	Yann	Adjoint technique des établissements d'enseignement
04/11/2024	DUCASSOU	Nadia	Adjoint technique des établissements d'enseignement
05/11/2024	HELYE	Myriam	Adjoint technique des établissements d'enseignement
01/12/2024	GEFFROY	Thierry	Adjoint technique des établissements d'enseignement

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

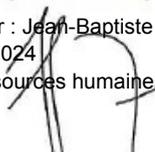
Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre

Date de signature : 24/06/2024

Qualité : Directeur des ressources humaines



Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérécourse citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2024
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1^{er} - Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2024	FOUCHARD	William	Agent de maitrise
01/07/2024	BOULEY	Bruno	Agent de maitrise
01/07/2024	CHABRUN	Olivier	Agent de maitrise
01/07/2024	GIRAULT	Nadège	Agent de maitrise
01/07/2024	HARDEL	Antoine	Agent de maitrise
01/07/2024	HENRY	Philippe	Agent de maitrise
01/07/2024	LEVAVASSEUR	François	Agent de maitrise
01/07/2024	LIEGEARD	Sébastien	Agent de maitrise
02/07/2024	LEGENTIL	Nicolas	Agent de maitrise
15/11/2024	FERRON	Eric	Agent de maitrise

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

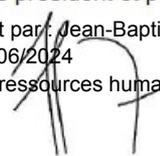
Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre

Date de signature : 24/06/2024

Qualité : Directeur des ressources humaines



Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérécurse citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.



Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

**Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2024
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT**

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1^{er} – Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2024	BAZIRE	Lydie	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2024	DIEN	Christophe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/07/2024	DUCHEMIN	Sébastien	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/07/2024	FAUVEL	Fanny	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/07/2024	LE BIEZ	Sophie	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/07/2024	MAILLARD	Thérèse	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/07/2024	MARIE	Lionel	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/07/2024	THIEBOT	Patricia	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/07/2024	VIMOND	Laurence	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/07/2024	BEUZEBOC	Gérard	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/07/2024	DESHAYES	Bruno	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/07/2024	LEPEIGNE	Jean-Claude	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/07/2024	LEPRIEUR	Anne-Sophie	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/07/2024	LORRAIN	Ludovic	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
01/07/2024	LEPIONNIER	Wilfried	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation
 Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
 Date de signature : 24/06/2024
 Qualité : Directeur des ressources humaines

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. Le tribunal administratif peut être saisi soit par écrit (adresse postale : 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4) soit par voie électronique via l'application « télérécourse citoyen » accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.